

Génocide des Tutsi : le prêtre franco-rwandais Marcel Hitayezu libéré sous contrôle judiciaire

Le Monde, 7 mai 2021

Le prêtre est mis en examen, notamment pour « génocide » et « complicité de crimes contre l'humanité », en raison de son rôle présumé lors du massacre de Tutsi réfugiés dans son église au Rwanda en 1994.

Le prêtre franco-rwandais Marcel Hitayezu, mis en examen en France à la mi-avril, pour son rôle présumé lors du massacre de Tutsi réfugiés dans son église en 1994, et incarcéré, a été libéré mercredi sous contrôle judiciaire, ont indiqué, vendredi 7 mai, des sources concordantes, confirmant une information du journal *La Croix*.

Marcel Hitayezu, né en 1956, avait été interpellé à son domicile de Montlieu-la-Garde (Charente-Maritime) et mis en examen le 14 avril, notamment pour « *génocide* » et « *complicité de crimes contre l'humanité* », puis écroué.

Selon l'Agence France-Presse (AFP), d'après une source judiciaire,

le prêtre, qui conteste les faits, a été libéré mercredi par la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Paris, qui a infirmé l'ordonnance de placement en détention provisoire le visant et l'a placé sous contrôle judiciaire, avec interdiction de quitter le département de Charente-Maritime, obligation de pointage et remise de son passeport.

« *L'institution judiciaire a considéré qu'il n'y avait aucune raison de le maintenir en détention, eu égard à ses garanties de représentation et au fait qu'il ne va pas quitter la France* », a déclaré à l'AFP son avocat, Me Vincent Asselineau.

« Privés de vivres et d'eau »

Marcel Hitayezu, qui était prêtre de la paroisse de Mubuga, dans le sud du Rwanda, en 1994, est accu-

sé d'avoir, en avril de cette année-là, « *privé de vivres et d'eau des Tutsi s'étant réfugiés dans son église* » et d'avoir « *fourni des vivres aux miliciens interahamwe ayant attaqué les Tutsi réfugiés* » dans le bâtiment, avait précisé le Parquet national anti-terroriste (PNAT), également chargé des dossiers de crimes contre l'humanité, lors de l'annonce de sa mise en examen.

Selon *La Croix*, le prêtre est arrivé « *entre 1998 et 1999* » dans le diocèse de La Rochelle après trois ans passés dans des camps de réfugiés dans l'est du Congo. Il a bénéficié, en janvier 2011, du statut de réfugié, puis a été

naturalisé, a précisé le quotidien.

Ce prêtre avait été visé par une demande d'extradition du Rwanda, que la Cour de cassation avait définitivement rejetée en octobre 2016, comme ce fut le cas pour tous les suspects de participation au génocide réclamés par Kigali.

Le génocide a fait plus de 800 000 morts, selon les Nations unies, essentiellement des Tutsi exterminés entre avril et juillet 1994. Pour examiner les accusations portées contre Marcel Hitayezu, la justice française avait ouvert une information judiciaire le 26 juillet 2019.

Le Monde avec AFP